

## Guichet des démarches urbanisme et foncier

### Déclaration d'accessibilité

**Etablie le 05/12/2023**

Saint-Étienne Métropole s'engage à rendre ce site accessible, conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site <https://urbanisme.saint-etienne-metropole.fr>.

#### Etat de conformité

Le site <https://urbanisme.saint-etienne-metropole.fr> est considéré comme non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité. Le site n'a encore pas été audité.

#### Amélioration et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable du site <https://urbanisme.saint-etienne-metropole.fr> pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

#### Contacter nous à l'adresse suivante :

Saint-Etienne Métropole

2 Avenue Grüner - CS 80257 - 42006 Saint-Etienne Cedex 1

Tél. : 04 77 49 21 49

Fax : 04 77 49 21 40

[accueil@saint-etienne-metropole.fr](mailto:accueil@saint-etienne-metropole.fr)

Voie de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au responsable du site web un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)

Contactez le délégué du Défenseur des droits dans votre région

(<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)

Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) Défenseur des droits

Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07